



**france.tv**

**Guide de  
la parentalité**

# Sommaire

## I. Les mesures relatives au temps accordé aux salariés

- 1 Le congé maternité et le congé d'adoption
- 2 Le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant
- 3 Le congé supplémentaire au congé maternité : l'allaitement
- 4 Le capital temps maternité et adoption
- 5 Le congé pour la procréation médicalement assistée (PMA)
- 6 Le congé parental d'éducation
- 7 Le temps partiel
- 8 La rentrée scolaire
- 9 Les jours enfant malade
- 10 Le congé de solidarité familiale
- 11 Le congé de présence parentale
- 12 Le congé lié au handicap
- 13 Le congé de proche aidant
- 14 Le don de jour

## II. Les mesures à caractère pécuniaire

- 15 Le supplément familial
- 16 La prime de garde d'enfants

## III. Les mesures à caractère social

- 17 La prévoyance
- 18 Le logement
- 19 Yoopies

# Faciliter la vie des collaborateurs parents

Mieux équilibrer le temps de vie professionnelle et le temps de vie personnelle, c'est vous faciliter la vie au travail et c'est agir concrètement en faveur d'une meilleure égalité professionnelle.

Dans le cadre de sa politique diversité, France Télévisions a conclu différents accords qui améliorent les dispositifs légaux et créent de nouveaux droits pour les salariés parents.

Ce guide de la parentalité a pour vocation de réunir en un seul document l'ensemble des mesures destinées aux parents et futurs parents. Ce guide est complété par des fiches pratiques mises en ligne sur monespace.

# 1

## Le congé maternité et le congé d'adoption

Mieux concilier vie de famille et vie professionnelle

### 1. Le congé maternité

Le congé maternité comprend un congé prénatal (avant la date présumée de l'accouchement) et un congé postnatal (après l'accouchement). La durée de ce congé varie selon le nombre d'enfants attendus et selon le nombre d'enfants déjà à charge.

Vous percevez de la part de votre Caisse de sécurité sociale des indemnités journalières pendant toute la durée de ce congé (sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits).

### 2. Le congé d'adoption

Il débute soit le jour de l'arrivée de l'enfant dans le foyer, soit sept jours avant la date prévue de l'arrivée de l'enfant. Sa durée varie selon le nombre d'enfant(s) adopté(s) et selon le nombre d'enfants déjà à charge. Sa durée peut être répartie entre les parents et, dans ce cas, sa durée est augmentée de 11 ou 18 jours en cas d'adoptions multiples. Vous percevez de la part de votre Caisse de sécurité sociale des indemnités journalières pendant toute la durée de ce congé (sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits).

### Quelle incidence sur la rémunération ?

- 👍 Vous bénéficiez du maintien de votre rémunération.
- 👍 Les indemnités journalières sont perçues directement par France Télévisions dans le cadre de la subrogation.
- 👍 Les congés payés sont maintenus durant la prise de ces deux congés.
- 👍 La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

### Avantages supplémentaires

- Une réduction horaire : à compter du 6<sup>e</sup> mois de grossesse et

jusqu'au 5<sup>e</sup> mois suivant l'accouchement, vous bénéficiez d'une réduction de votre temps de travail de 2 heures par jour.

👍 Cet aménagement horaire est indemnisé par l'entreprise et ne réduit pas l'acquisition des RTT.

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant et sur attestation médicale, vous pouvez demander une réduction de votre temps de travail de 1 heure par jour. Cette mesure n'est néanmoins pas indemnisée par l'entreprise.

- Des places de parking peuvent être attribuées aux femmes enceintes sur préconisation médicale.

👍 Pour mieux vous

accompagner et garantir que ces congés de maternité ou d'adoption ne seront pas un obstacle à votre développement professionnel, des entretiens pré et post maternité et adoption vous seront proposés par votre DRH.

### Modalités pratiques

Vous devez informer votre IRH de votre grossesse et préciser les dates de début et de fin de votre congé maternité/adoption, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il n'y a pas de délai légal pour procéder à cette information. Néanmoins, elle doit être transmise avant le premier jour du congé.

## 2

# Le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant

Mieux concilier vie de famille et vie professionnelle

**Suite à la naissance d'un enfant, vous pouvez bénéficier d'une suspension d'activité professionnelle rémunérée. Pour accompagner les salariés lors de cet événement et faciliter la prise de ce congé, qui est un droit, France Télévisions en augmente la durée d'une journée, maintient en totalité la rémunération du salarié et l'étend aux collectivités d'Outre-mer.**

### Qui est concerné ?

Tous les collaborateurs : père, conjoint, ou personne salariée liée à la mère par un pacs ou vivant maritalement avec elle.

Le bénéficiaire de ce congé est élargi au parent, homme ou femme, biologique ou d'intention. Ce congé doit être pris dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant ou dans les quatre mois suivant l'arrivée de l'enfant au foyer.

### Quelle est la durée de ce congé ?

En cas de naissance simple, le congé légal est de 11 jours calendaires. En cas de naissances multiples, la durée est portée à 18 jours calendaires.

👍 France Télévisions augmente d'un jour la durée de ce dispositif, soit 12 ou 19 jours.

En cas d'adoption, pour bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, les parents salariés doivent se partager le congé d'adoption dont la durée se rajoute alors à la durée du congé de paternité.

### Quelle incidence sur votre rémunération ?

👍 Vous bénéficiez du maintien de votre rémunération. Les indemnités journalières de la sécurité sociale sont perçues par France Télévisions et reversées avec votre salaire dans le cadre de la subrogation. Le jour supplémentaire est totalement pris en charge par l'entreprise.

### Quel impact sur l'ancienneté ?

👍 La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

### Modalités pratiques

Vous devez avertir votre IRH/manager au moins un mois avant la date à laquelle vous envisagez de prendre ce congé, en précisant la date à laquelle vous souhaitez y mettre fin.

Ce congé peut se cumuler avec le congé de 3 jours accordé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant (à prendre dans les 15 jours).



*Ce dispositif légal ne s'appliquant pas dans les collectivités d'Outre-mer, France Télévisions prend en charge la totalité du salaire pour une durée de 12 jours à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.*

*Un report est possible en cas d'hospitalisation de l'enfant ou en cas de décès de la mère.*

# 3

## Le congé supplémentaire au congé maternité : l'allaitement

Plus de temps auprès de votre bébé

À l'issue du congé légal de maternité indemnisé par l'employeur, vous pouvez bénéficier d'un congé supplémentaire rémunéré d'une durée maximale de 30 jours lorsque vous allaitez votre enfant.

### Quand prendre ce congé ?

Immédiatement après le congé légal de maternité qui doit être indemnisé par l'entreprise.



À compter du 6<sup>e</sup> mois de grossesse et jusqu'au 5<sup>e</sup> mois suivant l'accouchement, vous bénéficiez d'une réduction de votre temps de travail de 2 heures par jour. Cet aménagement horaire est indemnisé par l'entreprise.

### Modalité pratique

Vous devez faire votre demande auprès de votre IRH au moins un mois avant la fin du congé de maternité (par lettre recommandée avec accusé de réception).

## 4

# Le capital temps maternité et adoption

Du temps pour préparer l'arrivée de votre enfant

**Pendant la grossesse ou durant les démarches d'adoption, France Télévisions vous accorde un capital temps de 8 jours.**

### Qui est concerné ?

En tant que salarié(e) de France Télévisions, vous pouvez en bénéficier si vous êtes :

- futur parent (mère ou père, biologique ou d'adoption),
- conjoint d'un futur parent.

### Vous devez fournir des justificatifs relatifs notamment :

- à la grossesse ou aux démarches d'adoption (après obtention de l'agrément),
- au lien entre les conjoints (certificat de mariage, de pacs ou de concubinage).

### Comment utiliser ce capital ?

Concernant le capital temps maternité :

- pour les examens médicaux obligatoires de la future mère (qui s'imputent de droit sur ce capital),
- pour des séances de préparation à l'accouchement,
- pour des séances de rééducation post-natales.

Concernant le capital temps adoption :

- pour les démarches nécessaires à la procédure d'adoption (post-agrément),
- pour les entretiens dans le cadre du service d'aide à l'enfance.

### Quand utiliser ces jours ?

Ces jours peuvent être utilisés jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant sur présentation des justificatifs adéquats (attestation de grossesse, acte de naissance, convocations aux entretiens...).

### Modalités pratiques

Pour bénéficier de ces autorisations d'absence, vous devez en faire la demande écrite dans des délais compatibles avec le fonctionnement du service, et fournir un justificatif pour chaque absence.



*Pour la mère salariée de France Télévisions : ce dispositif garantit un droit à absence rémunérée supérieur au temps prévu par le Code du travail pour les examens obligatoires légaux (au nombre de sept). Pour tous les autres bénéficiaires : ce dispositif innovant est proposé par France Télévisions dans le cadre de l'Accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*

# 5

## Le congé pour la procréation médicalement assistée (PMA)

Un dispositif d'aide spécifique

**Si vous avez recours à la procréation médicalement assistée (PMA), une autorisation d'absence vous est accordée pour les actes médicaux nécessaires à sa réalisation.**

- Vous bénéficiez du maintien de votre rémunération.
- Vous conservez vos droits à RTT durant la prise de ce congé.
- La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

Un justificatif doit être produit pour chacune des absences auprès de votre IRH.

### À savoir

Le conjoint (salarié de France Télévisions) de la femme bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation, ou la personne (salariée de France Télévisions) liée à elle par un pacs ou vivant maritalement avec elle, bénéficie d'une autorisation d'absence non rémunérée pour se rendre à trois des actes médicaux nécessaires lors de chaque protocole du parcours d'assistance médicale.



# 6

## Le congé parental d'éducation à temps plein

Consacrer davantage de temps à sa vie de famille

**Le congé parental d'éducation vous permet d'interrompre votre activité professionnelle pour vous consacrer à l'éducation d'un enfant.**

### Quand prendre ce congé ? Pour quelle durée ?

À l'expiration du congé maternité ou à l'expiration du congé d'adoption légal ou conventionnel.

Ce congé peut être pris à tout moment et prend fin au 3<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant. Il doit néanmoins être pris de manière continue, renouvellements inclus.

Il peut être prolongé d'une année supplémentaire

maximum, en cas de maladie, d'accident grave ou de handicap grave de l'enfant. Un certificat médical doit attester la gravité de la maladie ou de l'accident et la nécessité de votre présence auprès de lui pendant une période déterminée. La gravité du handicap est reconnue dès lors que la famille perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). À noter : en cas de handicap d'un enfant, le temps partiel parental ou le congé d'éducation parental peut être prolongé jusqu'au 6<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant (voir fiche n° 12).



● *France Télévisions vous donne la possibilité de prolonger ce congé jusqu'au jour de la rentrée scolaire suivant le 3<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant (dans ce cas, notez que l'allocation versée par la CAF n'est plus allouée au-delà du 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant). Vous avez la possibilité d'utiliser votre CET pour financer une partie de ce congé.*

● *France Télévisions majore l'ancienneté reconnue. La loi prévoit que la durée du congé est prise en compte pour moitié dans le calcul de l'ancienneté.*

*Une majoration de 12 mois maximum, dans la limite de la durée du congé et pour l'ensemble de la carrière, est accordée par France Télévisions.*

### Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?

Chacun a la faculté de prendre ce congé simultanément ou successivement.

### Modalités pratiques

La demande de congé doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre à votre IRH :

– dans le mois précédant la fin du congé maternité ou d'adoption,  
– ou deux mois avant la prise du congé si celui-ci ne débute pas immédiatement après le congé maternité ou d'adoption.

### À savoir

Renseignez-vous auprès de la CAF pour connaître vos droits à prestations et leur durée.

# 7

## Travailler

### à temps partiel

Concilier vie personnelle et vie professionnelle :  
France Télévisions facilite la vie des familles !

Plusieurs dispositifs permettent une réduction d'activité dans le but de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

#### 1. Le congé parental à temps partiel (entre 40 % et 80 %)

Ce congé parental à temps partiel permet de réduire le temps de votre activité professionnelle pour vous consacrer à l'éducation d'un enfant au cours de ses trois premières années.

#### Quelle incidence sur la rémunération ?

Votre rémunération sera proratisée en fonction du nombre d'heures travaillées.



*Vous pouvez demander :*

- à cotiser sur un salaire à taux plein pour le régime vieillesse de sécurité sociale (à l'exception des collectivités d'Outre-mer, où les textes locaux ne le permettent pas),
- une prolongation de ce temps partiel jusqu'au jour de la rentrée scolaire suivant les 3 ans de votre enfant.

#### Modalités pratiques

Vous devez effectuer votre demande de temps partiel par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre auprès de votre IRH :

- dans le mois précédant la fin de votre congé maternité ou d'adoption,
- ou deux mois avant la prise du congé si celui-ci ne débute pas immédiatement après le congé maternité ou d'adoption.

Si vous êtes au forfait jours, vous devez passer au décompte horaire.

#### Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?

Chacun des deux

collaborateurs a la faculté de prendre ce congé simultanément ou successivement.

#### À savoir

Vous pouvez également demander à cotiser sur un salaire à taux plein en cas de temps partiel subi ou lorsque vous êtes en situation de handicap.

#### 2. Le temps partiel sur vacances scolaires

#### Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à tous les parents ayant des enfants à charge de moins de 12 ans.

Ce temps partiel permet de cumuler la prise de jours d'absence liés au temps partiel sur les vacances scolaires (55 jours au maximum).

La répartition suivante peut être adoptée :

- 10 jours ouvrés pour les vacances d'hiver,
  - 10 jours ouvrés pour les vacances de printemps,
  - 20 jours ouvrés pour les vacances d'été,
  - 10 jours ouvrés pour les vacances de la Toussaint,
  - 5 jours ouvrés pour les vacances de fin d'année.
- Ce nombre de jours et ces périodes sont adaptés au calendrier scolaire des stations ultramarines.

#### Quelle incidence sur la rémunération ?

La rémunération sera proratisée en fonction du nombre d'heures travaillées. Si vous êtes au forfait jours, vous devez passer au décompte horaire.

#### Modalité pratique

La demande doit être effectuée au plus tard cinq mois avant la rentrée scolaire auprès de votre IRH.

#### À savoir

Le temps partiel ou le forfait jours réduit pour convenance personnelle sont également des modalités d'aménagement de temps de travail à votre disposition.

# absence

## 8

### Le congé

## pour rentrée scolaire

Concilier vie personnelle et vie professionnelle :  
France Télévisions facilite la vie des familles !

**À l'occasion de la rentrée scolaire, la mère ou le père, ainsi que tout salarié ayant seul la charge\*, au sens des prestations familiales, d'un ou plusieurs enfants inscrits dans un établissement jusqu'à la sixième, peut bénéficier d'une demi-journée de congé, quel que soit le nombre d'enfants à charge.**

\* Par exemple : un grand-parent s'étant vu confier par jugement la garde d'un petit-enfant.

👉 À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'acquisition des RTT n'est plus réduite par la prise de cette demi-journée de congé.

#### **Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?**

Chacun des deux peut bénéficier de cette demi-journée de congé.

#### **Modalité pratique**

Vous effectuez votre demande d'absence dans monkiOSque, cochez Congé événement familial.



*Au cours de la semaine de la rentrée scolaire, vous pouvez aménager vos horaires de travail avec l'accord de votre responsable hiérarchique, sous réserve que cet aménagement n'entraîne pas de réduction du temps de travail.*

## 9

# Le congé pour maladie d'un enfant à charge

Du temps pour prendre soin de votre enfant malade

**Lors de la maladie d'un enfant à charge, vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence, sous réserve de produire un certificat médical attestant la nécessité de votre présence auprès de votre enfant malade. L'acquisition des RTT est affectée par la prise de ces journées de congé (sauf forfait jours).**

### **De combien de jours disposez-vous ?**

- Si vous avez 1 enfant à charge : 6 jours ouvrés autorisés (par année civile).
- Si vous avez 2 enfants à charge : 9 jours ouvrés autorisés (par année civile).
- Si vous avez 3 enfants à charge ou plus : 12 jours ouvrés autorisés (par année civile).

### **Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?**

Chacun des deux peut bénéficier de ces journées de congé.

### **À savoir**

En cas de maladie d'un enfant handicapé à charge et sur présentation d'un justificatif lié au handicap, vous bénéficiez de 2 jours supplémentaires d'autorisation d'absence pour enfant malade.

# 10

## Le congé de solidarité familiale

Du temps pour faire face à une situation d'une exceptionnelle gravité

**Le congé de solidarité familiale vous permet de vous occuper d'un ascendant, d'un descendant, d'un frère, d'une sœur ou d'une personne partageant le même domicile qui :**

- souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital,
- est en phase avancée d'une affection grave et incurable.

La durée maximale de ce congé est fixée à 3 mois, renouvelable une fois.

Vous devez fournir un certificat médical établi par le médecin traitant de la personne que vous souhaitez assister, attestant la situation.

**Quelle forme peut prendre ce congé ?**

Ce congé peut prendre la forme d'une absence à temps partiel ou d'une absence à temps complet. Il peut être fractionné.

**Quelle incidence sur votre rémunération ?**

En cas d'absence à temps partiel, le congé est rémunéré à hauteur du temps de travail conservé.



*En cas d'absence à temps complet, France Télévisions assure dans la limite de 10 jours calendaires le*

*versement du plein salaire (à condition d'avoir liquidé le CET au préalable le cas échéant). Le maintien de la rémunération s'effectue déduction faite du versement de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (si elle est versée par la CAF).*

**Quelle incidence sur l'ancienneté ?**

La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

**Modalité pratique**

Vous devez informer votre IRH au moins 15 jours avant la date de début du congé.

# 11

## Le congé de présence parentale

Du temps pour accompagner votre enfant dans une situation d'une particulière gravité

**Le congé de présence parentale vous permet de vous absenter, dès lors que vous avez la charge d'un enfant de moins de 20 ans victime d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap grave qui rendent indispensables votre présence soutenue et des soins contraignants.**

### **Quelle est la durée de ce congé ?**

Ce congé permet de s'absenter au maximum 310 jours ouvrés sur une période de 3 ans. Il est fractionnable.

### **Quelle incidence sur l'ancienneté ?**

👉 La durée de ce congé est prise en compte pour moitié dans la détermination des droits liés à l'ancienneté.



*France Télévisions assure dans la limite de 60 jours calendaires le versement du plein salaire (sous réserve de la liquidation préalable du CET).*

*Le maintien de la rémunération se fait déduction faite du versement de l'allocation de présence parentale (si elle est versée par la CAF).*

### **Modalités pratiques**

Vous devez adresser votre demande à votre IRH au moins 15 jours avant le début du congé, accompagnée d'un certificat médical à renouveler tous les six mois le cas échéant.

# 12

## Le congé lié au handicap

### Affronter le handicap d'un enfant

#### 1. Handicap identifié à la naissance d'un enfant

En cas de naissance d'un enfant handicapé, sur présentation d'un certificat médical, sont allongés de quatre semaines :

- le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant. Le congé lié au handicap peut être pris à la suite du congé de paternité et au maximum avant le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant,
- le congé de maternité. Le congé lié au handicap doit être pris à la suite du congé maternité.

#### 2. Handicap survenu ou identifié au cours de la vie de l'enfant

- Un congé rémunéré de 4 semaines est accordé aux parents dans le cas de survenance ou d'identification du handicap d'un enfant à charge. Ce congé doit être pris dans l'année de survenance de ce handicap, sur présentation d'un certificat médical.

- En cas de maladie d'un enfant à charge handicapé, 2 jours d'autorisation d'absence supplémentaire sont accordés au salarié. (voir fiche n° 9).



*Ces droits supplémentaires sont pris en charge en totalité par France Télévisions.*

*Ils sont pris en compte dans le calcul des droits liés à l'ancienneté et des congés payés.*

#### 3. Le congé parental

En cas de handicap d'un enfant ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale prévue à l'article L. 541.1 du Code de la sécurité sociale, France Télévisions autorise la prolongation du temps partiel parental ou du congé d'éducation parental jusqu'au 6<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant. (L'entreprise vous reconnaît également une ancienneté égale à la moitié de la durée totale majorée du congé.)

## 13 Le congé de proche aidant

Faire face à la dépendance d'un proche

**Le congé de proche aidant vous permet de cesser momentanément votre activité professionnelle afin de vous occuper d'une personne handicapée ou en grave perte d'autonomie avec laquelle vous résidez ou entretenez des liens étroits et stables, qu'il s'agisse ou non d'un lien de parenté. Ce peut être un enfant.**

Ce congé a une durée de trois mois renouvelable. Il ne peut excéder la durée d'un an pour l'ensemble de la carrière.

Il peut être fractionné et pris sous forme de temps partiel.



*France Télévisions assure dans la limite de 10 jours calendaires le versement du plein salaire (à condition d'avoir liquidé le CET au préalable le cas échéant).*

### Quelle incidence sur l'ancienneté ?

La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

### Modalité pratique

Adressez à votre IRH, au moins deux mois avant le début du congé, une lettre recommandée avec accusé de réception, pour l'informer

de votre souhait de prendre ce congé, en indiquant la date de début de celui-ci.

### À savoir

Le dispositif de 2 jours supplémentaires d'autorisation d'absence au titre du handicap est étendu au conjoint, pacsé, concubin, ainsi qu'aux ascendants au 1<sup>er</sup> degré handicapés, sur présentation d'un justificatif lié au handicap.

De même, le congé pour maladie d'un enfant à charge est étendu au conjoint, pacsé, concubin, ainsi qu'aux ascendants au 1<sup>er</sup> degré.



# de jours de repos

## 14

### Le don de jours

Du temps pour gérer les graves difficultés liées à la maladie

**Le don de jours de repos par des collègues salariés de l'entreprise vous permet de bénéficier de jours de repos, en cas de maladie, de handicap ou d'accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants :**

- d'un enfant (quel que soit son âge),
- d'un concubin,
- d'un partenaire de pacs,
- ou d'un ascendant au 1<sup>er</sup> degré.

Un certificat médical établi par le médecin chargé de la personne malade doit attester la gravité de la maladie et la nécessité de votre présence soutenue.

**De quels jours de congés pouvez-vous bénéficier ?**

Les jours correspondant à la cinquième semaine de congés payés, les jours de congés conventionnels supplémentaires (fractionnement, ancienneté), les jours de RTT, les jours de repos compensateurs liés aux heures supplémentaires, les jours épargnés sur le CET.

**Quelle incidence sur votre rémunération ?**

- ☛ Vous êtes en situation de congé payé.

**Quelle incidence sur votre ancienneté ?**

- ☛ La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.



*France Télévisions s'engage pour chaque dispositif relatif à la maladie d'un enfant de moins de 20 ans à abonder de 10 jours d'absence autorisée payée le compteur du salarié. Cet abondement est accordé dès lors que le salarié a liquidé tous ses droits à absence rémunérée.*

**Modalités pratiques**

La DRH peut être alertée d'une situation permettant de faire appel aux dons de jours par toute personne qui en a connaissance (collègues, services sociaux, IRP..) ou par le salarié lui-même.

Une communication faisant part de cette situation est alors diffusée.

L'identité des donneurs n'est pas communiquée au salarié bénéficiaire, le don de jours étant une démarche personnelle et anonyme. Les dons sont gérés par la DRH.

# 15

## Le supplément familial

Une aide financière versée par l'entreprise

**C'est une prime mensuelle qui vous est versée si vous avez un ou plusieurs enfants à charge. Le montant dépend du nombre d'enfants à charge.**

### **Quelle est la durée de versement ?**

Le versement est automatique jusqu'au 16<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant et peut être maintenu jusqu'à son 20<sup>e</sup> anniversaire (jusqu'à son 21<sup>e</sup> anniversaire pour les bénéficiaires du complément familial versé par la CAF). Ce versement est soumis à la production de certains justificatifs.

### **Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?**

Le supplément familial est versé à un seul des deux parents. Le choix du parent éligible vous appartient.

### **Modalités pratiques**

Le supplément familial est attribué dès la déclaration de naissance ou d'adoption, sur présentation des justificatifs.

Un rappel de mise à jour de votre situation vous est adressé chaque année.

# compensation

## 16

### L'indemnité de garde d'enfant ou de crèche

Une aide financière versée par l'entreprise

**C'est une indemnité servant à compenser les frais de garde (dans une crèche ou chez une nourrice agréée) pour les enfants en bas âge. Cette indemnité est soumise à des conditions de ressources, ainsi qu'à la production de justificatifs.**

**Quel est le montant de cette prime ?**

Le montant est de 8 € par jour et est porté à 16 € les jours fériés.

**Combien de temps cette prime peut-elle être versée ?**

Elle est versée pour les enfants jusqu'à leur 3<sup>e</sup> anniversaire ou jusqu'à leur 4<sup>e</sup> anniversaire en cas de difficultés d'admission dans les écoles maternelles.

**Et si votre conjoint travaille également à France Télévisions ?**

Cette indemnité est versée à un seul des deux parents. Le choix du parent éligible vous appartient.

## 17

### La prévoyance

● **En matière de santé**  
**Les enfants des salariés de France Télévisions peuvent être couverts par la complémentaire santé souscrite par leurs parents (sous réserve que le salarié ait opté pour une option familiale).**  
**La durée de couverture varie selon la situation de l'enfant et peut être subordonnée à la délivrance de justificatifs.**

👍 Les enfants atteints d'un handicap sont couverts sans limite d'âge s'ils sont infirmes et titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article R. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles. Ils bénéficient également de la prise en charge des séjours

en IMP (institut médico-pédagogique)/IMÉ (institut médico-éducatif).

● **En matière de prévoyance**  
**Une rente éducation prévue dans le cadre du contrat de prévoyance est versée aux enfants d'un salarié qui viendrait à décéder. Le montant et la durée dépendent de l'âge de l'enfant et de sa situation au regard de ses études.**

👍 Les enfants atteints d'un handicap sont couverts à titre viager s'ils bénéficient de l'allocation prévue par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Les enfants ne percevant pas cette allocation pour des raisons de ressources recevront néanmoins la rente éducation à titre viager s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article R. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles. Une partie du capital décès est réservée aux enfants à charge du salarié au moment du décès. Vous pouvez désigner les bénéficiaires de votre capital décès (formulaire sur monespace, rubrique Couverture sociale).

#### À savoir

Le détail des garanties et des prestations figurent dans les notices d'information qui vous ont été remises

(disponibles également sur monespace, rubrique Couverture sociale).

# 18

## Le logement

**Vous êtes parents et la famille s'agrandit ? Voici les aides apportées par France Télévisions dans le cadre de son action logement.**

● **Log&moi** : logements proposés selon la composition familiale et les ressources du foyer.

→ Vous devez compléter un dossier logement en ligne sur monespace.

● **LocService** : logements privés, proposés directement par le propriétaire.

→ Dossier à déposer en ligne sur monespace.

● **Prêt accession et/ou travaux** : prêts de 10 000 € à 25 000 € selon les zones géographiques avec un bonus de 10 000 € pour les moins de 30 ans et les collaborateurs en mobilité.  
→ Informations et contact à retrouver sur monespace (Mon quotidien, Mes infos utiles et Logement).

● **Conseil en financement** gratuit permettant le financement d'un prêt au meilleur taux.

📞 **Contact à prendre** auprès du service logement de France Télévisions : 01 56 22 79 82.

● **Mobilité** : une aide personnalisée pour une recherche locative via Synergy mobilité.

📞 **Contact à prendre** auprès du service logement de France Télévisions : 01 56 22 79 82.

## 19

### Le service Yoopies

Concilier vie personnelle et vie professionnelle :  
France Télévisions facilite la vie des familles !

**Yoopies est une plateforme Internet qui offre une gamme de services à domicile à prix réduits pour :**

- la garde d'enfants,
- le soutien scolaire,
- l'aide aux seniors et aux proches dépendants,
- le ménage,
- la garde d'animaux,
- le pressing,
- le coaching sportif.



***Vous pouvez accéder gratuitement et de manière illimitée à tous les services proposés sur le site. France Télévisions vous***

*offre l'abonnement à la plateforme, le coût des prestations restant à votre charge.*

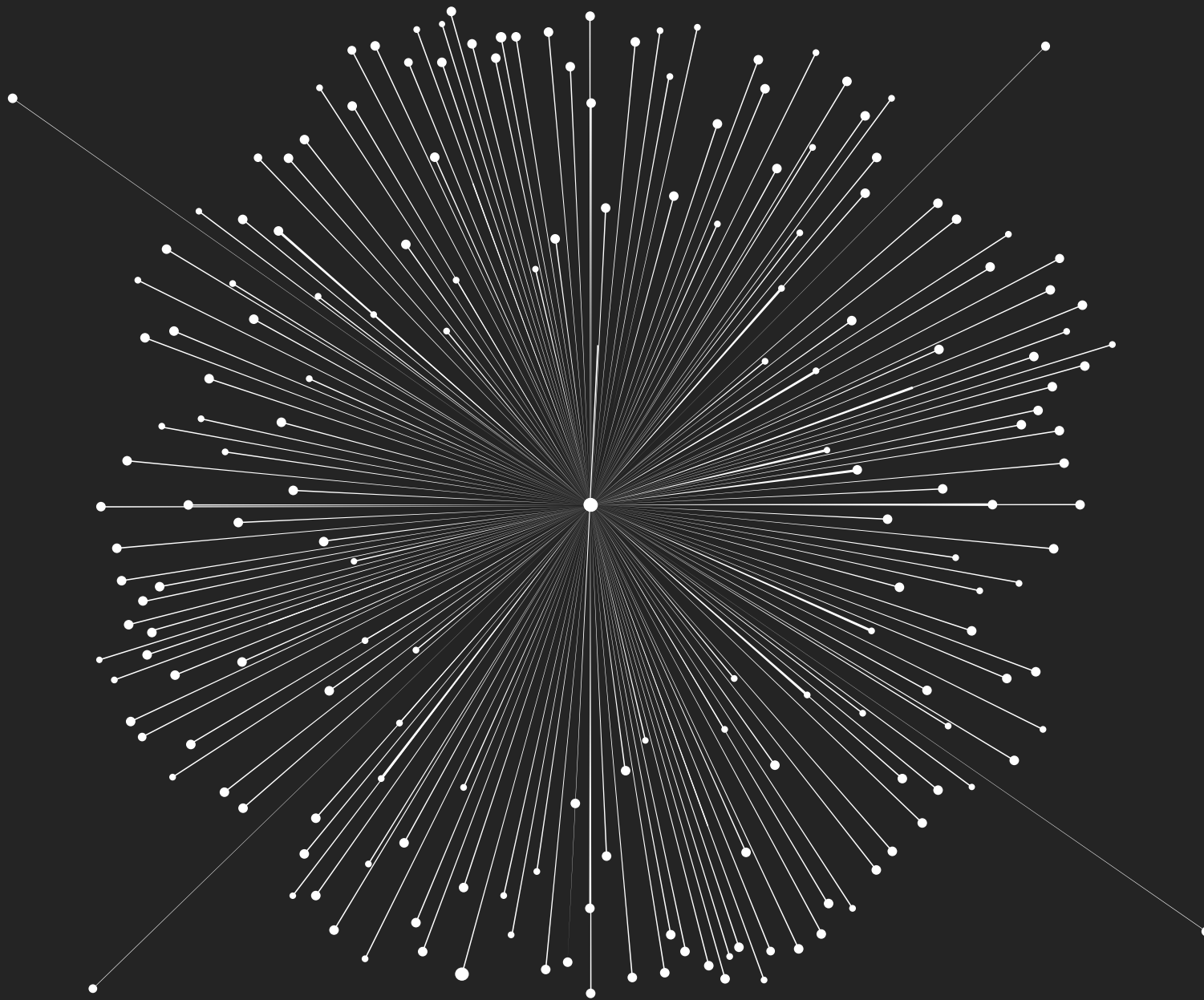
#### **Quels sont les autres services de Yoopies ?**

Yoopies vous permet d'automatiser toutes les démarches administratives, afin de bénéficier facilement des différentes aides financières : complément du libre choix de mode de garde, prise en charge des cotisations sociales de la part de la CAF, aides locales, défiscalisation...

Pour en profiter, vous devez vous rendre sur le site <https://francetv.yoopies.fr>

#### **Contact**

Le service client de Yoopies est joignable de 10 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, aux coordonnées suivantes :  
[contact@francetv.yoopies.fr](mailto:contact@francetv.yoopies.fr)  
ou 01 76 35 01 07



france•tv